

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION,
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES ET
DES AIDES FINANCIERES

Ouagadougou, le 11 AOUT 2022

N°2022 - 0080 /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

La Directrice générale du Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (C IOSPB) a l'honneur d'inviter **les étudiant·e·s boursier·e·s ayant obtenu une inscription au titre de l'année académique 2021-2022 pour le cycle master** et qui n'avaient pas pu déposer leur demande d'attestation de bourse qu'une session exceptionnelle de réception des dossiers est ouverte du **16 au 30 août 2022, délai de rigueur.**

Le dossier est composé de :

- une demande manuscrite non timbrée adressée à madame la Directrice Générale du C IOSPB ;
- une photocopie de l'attestation de bourse du cycle licence ;
- une photocopie des relevés de notes de la licence 3 (S5 et S6) ;
- une photocopie de l'attestation d'inscription pédagogique délivrée par la Direction des Affaires académiques, de l'Orientation et de l'Information (DAOI) pour les universités publiques ou délivrée par le service de la scolarité pour les universités privées.



La Directrice générale

Dre Lydia ROUAMBA
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon